

Le CDCA, qu'est-ce que c'est ?

Organe consultatif dédié aux politiques de l'âge et du handicap, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV.

Installé depuis le 28 septembre 2017, le CDCA réunit deux formations préexistantes distinctes : le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH). La nouvelle instance a pour vocation de répondre aux questions relatives aux personnes âgées d'une part et à celles des personnes handicapées, d'autre part, qui parfois se rejoignent. Présidé par la représentante du Président du Conseil départemental, Marie-Claude Lavocat, le CDCA vise à renforcer la démocratie participative au niveau local. En tant que partenaire force de proposition du Département, il doit être consulté pour ce qui a trait à ces deux publics.

Deux vice-présidents, un pour la formation personnes âgées et un pour la formation personnes handicapées, assurent l'animation des bureaux et des commissions techniques.

En rassemblant les usagers et leurs proches, les représentants institutionnels locaux, les professionnels du secteur de l'âge et du handicap et les acteurs concernés par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté, les besoins sont évalués en concertation au plus proche de la réalité du territoire et de ses publics. Cette co-construction s'appuie ainsi sur l'expérience des usagers et l'expertise des professionnels.

Par l'action du CDCA, les deux Vice-présidents, souhaitent œuvrer, ensemble, pour l'adaptation de la société aux personnes à mobilité réduite (PMR). Que ce soit de façon permanente ou temporaire, le handicap peut toucher quiconque et de manière invisible parfois. Le CDCA œuvre pour que la notion de citoyenneté soit au centre des problématiques.

Sommaire

- Page 1 : Présentation du CDCA
- Page 2 : Composition des bureaux
- Page 3 : Édito
- Pages 4 et 5 : Information sur les nouveautés législatives en matière de handicap
- Page 6 : La Haute-Marne, au carrefour de l'histoire [BD]
- Page 7 : Conférence nationale du handicap 2023
- Pages 8 et 9 : France Alzheimer
- Page 10 : Guide des ressources
- Page 11 : Concours seniors
- Page 12 : Prévention des seniors et coordonnées

Permanences :

Les formations spécialisées personnes âgées et personnes handicapées du CDCA assurent une **permanence le mardi de 10h à 12h**

dans les locaux mis à sa disposition par le
Conseil départemental de la Haute-Marne,
2, rue du 14 juillet à Chaumont.
Tél. 03 25 31 66 07

cdca52-pa@orange.fr | cdca52-ph@orange.fr

Composition des bureaux

Élus au bureau de la Formation Personnes Âgées :

CDCA

Rue du 14 juillet à Chaumont 03 25 31 66 07 (Tél./fax CDCA) - Permanence le mardi de 10h à 12h

- **PROST Michel** - Vice-Président FSPA
CGT - Collège 1 - Titulaire
- **ETIENNOT-PUJOL Viviane**
Intervenants bénévoles lien social PA - FSPA - Collège 3 - Titulaire (À la place de M. Guy FROMHOLTZ - France Alzheimer qui passe du Collège 3 au Collège 1 (place vacante) de la FSPA)
- **GEOFFROY Jack**
FNAR – Collège 1 - Titulaire
- **HENRISSAT Martine**
Inter-régimes MSA - RSI - CARSAT - Collège 2 - Titulaire
- **BALLAY Brigitte**
FO - Collège 1 - Titulaire
- **THOMAS Bernard**
FENARAC 52 - Collège 1 - Titulaire
- **CUNIN Philippe** - Président
Génération Mouvement 52 - Collège 1 - Titulaire (Remplace M. RENAUT Philippe)

Élus au bureau de la Formation Personnes Handicapées :

CDCA

Rue du 14 juillet à Chaumont 03 25 31 66 07 (Tél./fax CDCA) - Permanence le mardi de 10h à 12h

- **GARNIER Elisabeth**
APEI Aube - Collège 1 - Vice-présidente FSPH
- **JANNAUD Didier**
AFM TÉLÉTHON - Collège 1 - Titulaire
- **LEMORGE Michèle**
APF France handicap - Collège 1 - Titulaire
Directrice de territoire de l'action associative Champagne Sud
Tél : 03 25 03 12 38 (Haute Marne)
Tél : 03 25 78 24 40 (Aube)
- **DOUCHET Olivier**
CFTC - Collège 3 - Titulaire
- **RECOUVREUR Stéphane**
ADESS MS 52 - Collège 3 - Titulaire

Edito

Madame, Monsieur, vous avez entre les mains ou devant les yeux, la nouvelle lettre du CDCA 52, une sorte d'évènement puisque celle-ci n'est pas parue depuis l'été 2020. Trois ans donc, le temps qu'il a fallu pour sortir de la COVID et organiser notre association. En effet, maintenant et depuis 2017, le CDCA-52 est constitué de deux formations : celle des personnes âgées et celle des personnes en situation de handicap, ce qui nécessite de travailler ensemble pour la mise en place de réflexions et d'actions communes pas toujours aussi simple que cela puisse paraître, mais avec de la bonne volonté tout est possible. Cela va ainsi aboutir à la mise en place de locaux communs, accessibles à tous (de type personne à mobilité réduite) à partir de l'automne 2023 (nous y reviendrons dans la prochaine édition de la Lettre).

Vous trouverez dans ce N° 7 comme c'est l'habitude depuis de nombreuses années voire décennies le concours des seniors auquel toutes les personnes de plus de 60 ans au 1^{er} janvier 2023 peuvent participer.

Le premier semestre de l'année 2023 a été principalement marqué par les manifestations et revendications des salariés contre le recul de l'âge du départ à la retraite. Malgré un apparent consensus du peuple français contre cette réforme, le gouvernement a fait passer le principe du recul de 2 ans du départ en retraite, ce qui fait que nos enfants et petits-enfants pour beaucoup ne pourront pas en bénéficier avant 64 ans. Cela fait débat car bon nombre de maladies et d'insuffisances se font jour bien avant cette date dans de nombreuses professions, notamment celles concernant l'aide à la personne, qui nous concerne particulièrement.

Alors que les salaires et pensions stagnent, l'inflation va galopante et fait peser une précarité de plus en plus grande

chez les personnes âgées et handicapées, c'est ce que vos représentants du CDCA52 ne cessent de dire dans les différentes instances auxquelles ils sont invités en refusant entre autres les augmentations des tarifs des soins et services aux personnes.

Ces derniers temps ont été émaillés par des discussions autour des hôpitaux de Langres et Chaumont, qui ne doivent pas faire oublier la question des moyens hospitaliers. La solution du maintien, avec travaux de réhabilitation, pour deux des trois hôpitaux de Bourbonnecelles-Bains, Chaumont et Langres devrait permettre de donner accès à tous les habitants de la zone centre et sud à des soins d'urgence de proximité. La question de la mise en place de l'obligation d'installation des médecins, malheureusement refusée par les deux députés du département, doit rester un sujet d'actualité.

Le Conseil départemental de la Haute-Marne a mis en place un observatoire des EHPA qui doit permettre de mieux connaître

les besoins et surtout éviter les dérives que l'on a pu voir ailleurs. Le CDCA participe à cet observatoire avec le souci du maintien, si tel est leur désir, le plus longtemps possible des personnes dans leur habitat, qui doit être inclusif, c'est-à-dire conforme aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

En ce qui concerne ses instances de réflexion, le CDCA a réinstallé des commissions ouvertes pour peaufiner sa réflexion au plus près des desideratas des populations représentées. Ainsi, outre les commissions "Rédaction de la Lettre", "Concours des Seniors" et "Jeux de Mémoire" qui fonctionnent, nous relançons les commissions Logement, Santé.

Michel Prost
Vice-président CDCA52-PA

PCH, allocations handicap et soutien aux aidants : ce qui change en 2023

2023 : Ce qui évolue dans la prestation de compensation du handicap (PCH)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la prestation de compensation du handicap (PCH) s'enrichit avec entre autres :

- un nouveau forfait surdicécité dans le cadre de l'aide humaine de la PCH ;
- un nouveau domaine d'aide humaine : le soutien à l'autonomie ;
- de nouvelles activités, d'autres modifiées.

1. Les forfaits surdicécité

Jusqu'à maintenant, dans le cadre de la PCH, les personnes en situation de handicap ne pouvaient pas cumuler les deux forfaits d'aide humaine existants : cécité (50h) et surdité (30h). Les personnes atteintes de surdicécité (cumul d'une déficience visuelle et auditive), peuvent désormais avoir accès à des aides humaines forfaitaires spécifiques. Il y aura désormais trois forfaits d'aides humaines.

Ainsi, les personnes sourdaveugles qui remplissent les conditions d'accès peuvent bénéficier d'un forfait surdicécité de 30, 50 ou 80 heures par mois en fonction de leur situation de handicap.

2. Qu'est-ce que le soutien à l'autonomie ?

À partir du 1^{er} janvier 2023, si vous êtes éligible à l'aide humaine et si vous êtes atteint d'une altération de fonction mentale, psychique, cognitive ou d'un TND, vous pouvez bénéficier d'une aide pour vous soutenir ou vous accompagner dans vos difficultés liées à des activités comme :

- maîtrise du comportement ;
- planifier, organiser, entamer, exécuter et gérer le temps d'activités habituelles ou inhabituelles... ;



- effectuer des « tâches multiples » de la vie quotidienne, comme entretenir votre logement ou vous rendre à un rendez-vous médical ;
- être accompagné dans les transports ;
- etc...

L'objectif de ce soutien est d'aider les personnes en situation de handicap qui éprouvent des difficultés pour gérer leur stress face à l'imprévu, ou pour effectuer des « tâches multiples » de la vie quotidienne sans pour autant faire à leur place. Le soutien pour l'aide-ménagère signifie par exemple que l'aide humaine aide la personne en situation de handicap à s'organiser pour faire son ménage, savoir ce qu'elle doit nettoyer et comment, mais pas effectuer cette tâche à sa place

3. Un crédit de 3 heures par jour sur 12 mois

Le temps d'aide humaine pour le soutien à l'autonomie peut être de 3 heures par jour maximum, attribué sous forme de crédit temps capitalisé sur 12 mois. Cette aide humaine répond à des besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ayant des difficultés à gérer les situations d'interactions sociales, inhabituelles ou génératrices de stress.

AAH : déconjugalisation et perspectives d'emploi

Déconjugalisation de l'AAH à partir d'octobre 2023

Le montant de l'AAH est calculé à partir des revenus cumulés des deux membres du couple. Cela peut entraîner une perte de revenus et une forme de dépendance financière vis-à-vis du conjoint pour les personnes en situation de handicap.

À partir d'octobre 2023, la déconjugalisation de l'AAH entrera en vigueur. Le montant de l'AAH sera calculé à partir des seules ressources de la personne en situation de handicap concernée. Les revenus du conjoint d'un adulte en situation de handicap ne seront donc plus pris en compte.

AAH : Perspectives d'emploi

Les bénéficiaires de l'AAH orientés en Établissement et service d'aide par le travail (Ésat) par la CDAPH peuvent depuis le 1^{er} janvier 2023 travailler simultanément en milieu ordinaire et en Ésat.

L'allocation journalière du proche aidant (AJPA) revalorisée

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le montant de l'AJPA est le suivant : 62,44 € / jour (au lieu de 58,59 € auparavant).

La pension d'invalidité revalorisée de 0,8 %

Le montant minimum de la pension d'invalidité bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2023 d'une nouvelle revalorisation à hauteur de 0,8 % pour atteindre 311,56 €. Elle s'ajoute à celle de 4 % intervenue en juillet 2022.





La Haute-Marne, au carrefour de l'histoire

Pouvez-vous vous présenter au public du CDCA ?

Nous sommes un atelier composé de trois personnes : Céline Barria, illustratrice originaire de Toulouse qui a adhéré à ce projet à la suite de ses études de graphisme à Chaumont, Aurélien Boillot, auteur originaire de Haute-Marne, et Toma Bletner, auteur également originaire du département. Nous avons choisi de nous baptiser « Atelier Triple Point », faisant référence au point triple situé sur le Plateau de Langres.

Pourquoi ce choix de faire une BD ?

Un éditeur de Strasbourg, "Les Éditions du Signe", nous a contactés pour réaliser un album sur l'Histoire de la Haute-Marne. Toma avait édité le livre de Claude et Roger Petitpierre « Haute-Marne au coeur de l'Histoire » en 2018, et Aurélien avait réalisé de nombreuses interviews avec ces auteurs. L'équipe s'est constituée autour du projet de créer ce récit en BD afin de le rendre accessible à un public plus large. Céline s'est ajoutée pour relever le défi de raconter ce territoire qu'elle découvre alors petit à petit.

De présenter les particularismes de notre département et sur quelle(s) base(s) ?

L'un des aspects qui nous a le plus animé, c'est celui de voir à quel point la Haute-Marne est une terre riche par son Histoire. En prenant du recul on voit comment des époques majeures de l'histoire de France et de l'Europe se sont incarnées ici par des événements ou des personnages.

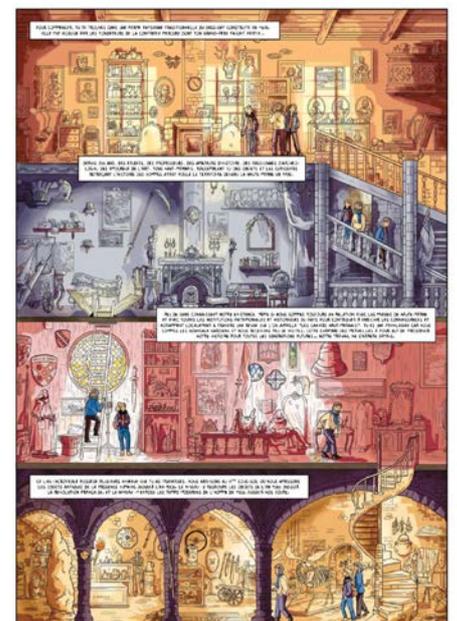
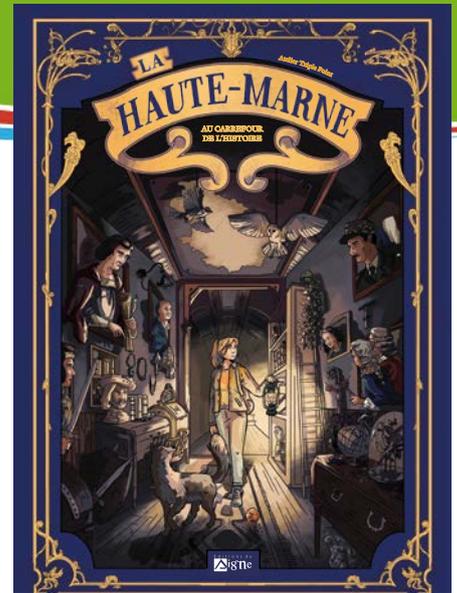
Quand va paraître votre ouvrage, et pouvez-vous nous en dire quelques mots voir le présenter en images ?

L'ouvrage devrait paraître en septembre 2023. Ici quelques extraits pour vous donner un aperçu. Vous verrez une vue complète du cabinet de curiosités que découvre l'héroïne, la vue du Château de Joinville ainsi que la couverture du livre.

En question subsidiaire, prévoyez-vous des rencontres avec le public et en ce qui concerne le CDCA, dans les lieux de vie des personnes âgées notamment ?

Nous pensons réaliser plusieurs dédicaces chez les libraires indépendants du département. L'idée de prendre un temps dans les lieux ou au sein d'associations dédiées aux personnes âgées est séduisante. En effet, souvent ils connaissent bien l'histoire de notre beau département, ce sera sans aucun doute des moments d'échanges d'une grande qualité.

Interview de Toma Bletner par Michel Prost (Vice-président CDCA52-PA)



Conférence nationale du handicap (CNH) 2023 : l'essentiel à retenir

Ce mercredi 26 avril 2023 a eu lieu, au Palais de l'Élysée, la 6e Conférence nationale du handicap (CNH). Mise en place par la loi handicap du 11 février 2005 et organisée tous les 3 ans, sous l'autorité du Président de la République, **la CNH présente le bilan des politiques publiques engagées pour les personnes en situation de handicap et fixe les orientations et les moyens de cette politique** pour les années à venir. L'essentiel à retenir pour cette nouvelle édition !

CNH 2023 : 10 engagements

- L'école pour tous
- Un repérage et accompagnement précoce pour les enfants
- L'université pleinement accessible
- L'accès à l'emploi, y compris l'emploi public et l'accompagnement dans le parcours d'insertion et de formation
- De mêmes droits pour les travailleurs en Ésat que pour l'ensemble des salariés
- Un accès amélioré à la santé et aux aides techniques
- Respecter pleinement les obligations d'accessibilité des établissements recevant du public et des transports
- L'exemplarité des services publics pour l'accessibilité physique et numérique
- Une effectivité des droits et des solutions renforcées
- Un égal accès au sport, à la culture et aux loisirs

CNH 2023 : les principales mesures annoncées

Le président de la République a annoncé une série de mesures visant à améliorer le quotidien des 12 millions de Français concernés par le handicap.

Parmi les principales déclarations du chef de l'État à retenir :

- le remboursement intégral des fauteuils roulants en 2024 ;
- une meilleure accessibilité des logements via l'ouverture au dispositif MaPrimeAdapt' dès 2024 ;
- 1,5 milliard d'euros pour renforcer l'accessibilité aux lieux publics pour les personnes en situation de handicap ;
- un plan de rattrapage pour l'accessibilité numérique afin de garantir d'ici 3 ans l'accessibilité des démarches et sites internet publics ;
- un enseignant référent dans chaque établissement du premier degré ;
- un accompagnement renforcé des élèves, par davantage de formation de l'ensemble des intervenants, et pour les accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH) qui le souhaitent la possibilité de passer aux 35 heures ;
- l'accessibilité pédagogique et physique dans l'enseignement supérieur ;
- la simplification de la reconnaissance comme travailleur handicapé ;
- la revalorisation de la rémunération des apprentis adultes en situation de handicap ;
- l'amélioration des conditions et des rémunérations des travailleurs dans les établissements et service d'aide par le travail (Ésat).

En savoir plus sur la CNH 2023 :

- Dossier de presse sur le site du ministère chargé des personnes en situation de handicap : <https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-04/DP%20CNH%20-%2026%20avril%202023.pdf>
- Replay de la CNH 2023 sur le site de l'Élysée
- Discours du Président de la République sur le site de l'Élysée : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/04/26/conference-nationale-du-handicap-1>

France Alzheimer et maladies apparentées :

La formation des aidants

Créée en 1985, France Alzheimer et maladies apparentées est la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique sur la maladie. À ce titre, nous sommes épaulés financièrement et en direct par la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSSA)** dans le cadre de la formation de nos aidants

99 associations départementales sont engagées au plus près des familles concernées de près ou de loin pour leur apporter soutiens, conseils, confiance et répit.

C'est pour cela que notre association départementale, encore bien méconnue à ce jour, a vocation à couvrir l'ensemble de notre département et d'informer sur notre mission essentielle : épauler les aidants, mais aussi renforcer et pérenniser un lien indispensable à chaque instant de leur vie difficile.

Évidemment, comme chaque association, nous sommes en demande de bénévoles, occasionnels, ou pleinement investis dans notre action en bénéficiant de formations adaptées à la relation patient-aidant. Pour ce qui est de notre action majeure du deuxième semestre 2023, nous envisageons de mettre en place 3 formations d'aidants sur Chaumont, Bourbonne et Joinville.

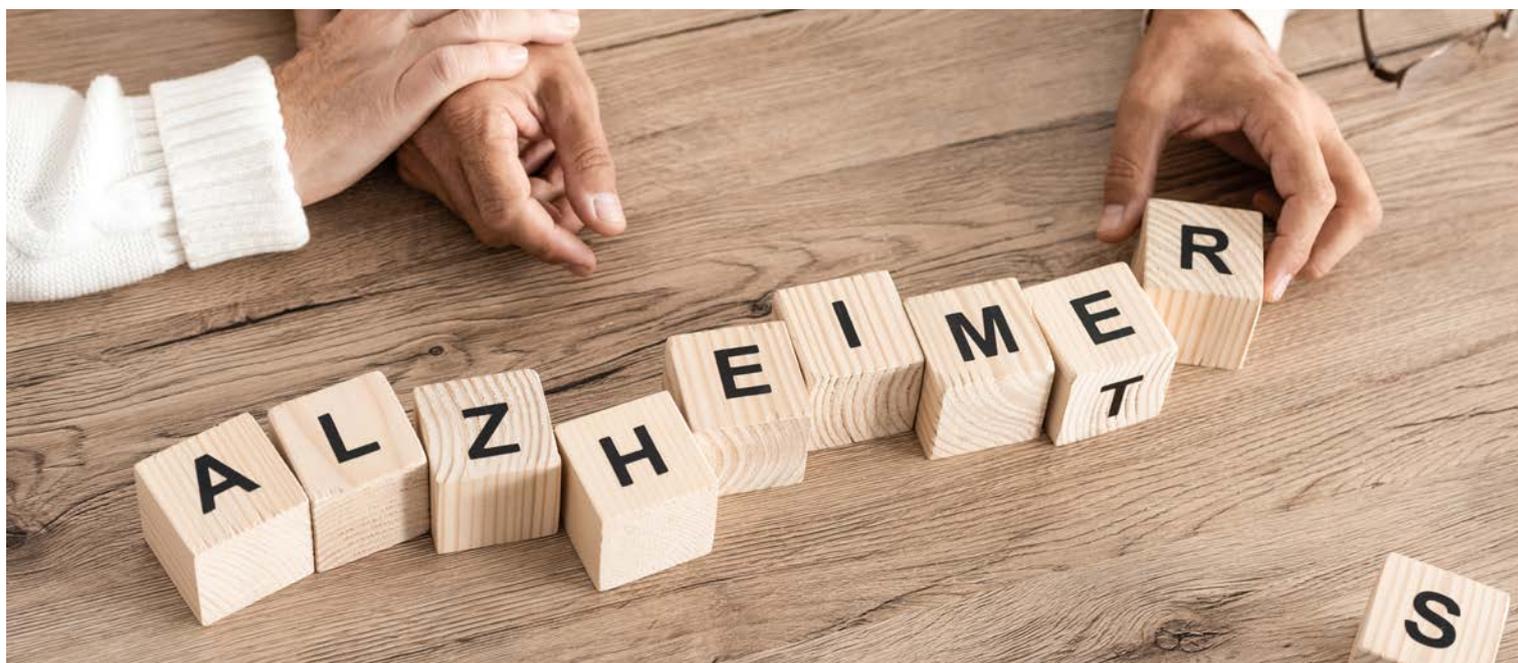
Cette formation majeure est gratuite et se compose de 5 modules sur une amplitude de 2 mois. Animée par une psychologue agréée et formée et d'un bénévole formé lui aussi, elle constitue le socle de notre relation avec l'aidant, le patient pouvant être pris en charge en même temps dans une structure adjacente et adaptée.

Voilà donc en conclusion le sens de notre action difficile, mais combien valorisante !

N'hésitez pas à nous contacter au 03 25 01 27 79 ou au 06 68 75 25 57.

Guy Fromholtz

Président FA52 et maladies apparentées (démence vasculaire, fronto temporale et à corps de Lewy)





Bâtir ensemble une société inclusive

France Alzheimer et maladies apparentées se bat depuis des années pour déconstruire les préjugés et changer le regard de la société sur les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. La peur d'être stigmatisé pousse souvent les personnes malades à s'isoler, voire à retarder l'annonce du diagnostic. Or, au plus tôt celui-ci est posé, au mieux le parcours de soin peut être adapté.

Les préjugés sont tenaces et il est fondamental de continuer à sensibiliser, informer, convaincre, fédérer mais aussi à donner la parole aux personnes concernées pour qu'elles témoignent de leurs capacités à être actrices de leur vie et de leur volonté à être respectées dans leur dignité humaine.

Ces dernières années, le nombre de malades jeunes est en constante augmentation. À l'heure actuelle, en France, le nombre de patients âgés de moins de 60 ans atteints de la maladie d'Alzheimer est estimé à 33 000 avec pour certaines formes de la maladie une survenance avant les 30 ans ! La question de l'inclusion des patients ne concernera donc plus uniquement les seniors.



Le « Qui fait Quoi ? » handicap

Guide des ressources handicap Haute-Marne

Cet outil a été élaboré avec les partenaires du champ du handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Il est destiné à tous les professionnels du territoire rencontrant des enfants ou des adultes en situation de handicap mais aussi aux maires, aux familles, Il vise à faciliter le travail d'information et d'orientation de ces personnes relevant ou pouvant relever du secteur du handicap.

Conçu pour être pratique, il prend la forme d'un « nuancier » qui recense les prestations et les acteurs du champ du handicap avec, au recto, une fiche synthétique de présentation et au verso, les coordonnées des structures.



Pour toutes questions,
vous pouvez contacter la MDPH
au 0 800 052 052 de 9 H à 12 H et de 14H à 17H
ou par mail au GIPMDPH@haute-marne.fr

et le « Qui Fait Quoi » des ressources gériatriques....

Toutes les informations sur le site du Département : www.haute-marne.com



CONCOURS DES SENIORS 2023

LES CURIOSITÉS DE LA HAUTE-MARNE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA) PROPOSE CHAQUE ANNÉE UN CONCOURS À DESTINATION DES SENIORS. POUR 2023, SONT À L'HONNEUR DIVERSES CURIOSITÉS SPÉCIFIQUES À NOTRE BELLE HAUTE-MARNE.

Répondez à chacune des 15 questions en optant pour l'une des deux réponses proposées.

Industrie/profession :

1) Qu'appelle-t-on la Prosthés Valley ?

- La zone comprise entre Chaumont et Nogent
- La zone comprise entre Joinville et Wassy

2) Un village illumine le monde avec ses candélabres, il s'agit de :

- Sarrey
- Sommevoire

3) L'école de vannerie de Fayl-Billot s'appelle du nom d'un ancien Haut-Marnais ministre de l'agriculture, il s'agit de :

- Léon Mougeot
- Edgar Pisani

Cuisine/spécialités culinaires :

4) Il y a une vingtaine d'années est apparue une nouvelle appellation de fromage très crémeux, il s'agit du :

- Chevillon
- Langres

5) Une commune organise chaque année la Fête de la Jaunotte et de sa succulente omelette, il s'agit de :

- Chauffourt
- Trémilly



6) Chaumontais et Langrois en revendiquent la paternité, il s'agit de :

- La tarte au quemeu
- La tarte au goumeau

Géographie :

7) Un village présente un site remarquable dit « L'escargot », il s'agit de :

- Cohons
- Droyes

8) Quel fleuve prend sa source en Haute-Marne ?

- La Marne
- La Meuse

9) Où habitent les Sarcophagiens ?

- À Sarrey
- À Serqueux

Culture :

10) À Chateauvillain, un site industriel (Le Chameau) est devenu un site culturel (Simone), où auparavant étaient fabriquées ?

- Des bottes
- Des voitures

11) À la mairie de Montheries est observable un tableau remarquable, il s'agit de :

- La lactation de saint Bernard
- L'enlèvement des Sabines

12) En Haute-Marne a vécu une brillante femme des Lumières, il s'agit de :

- Émilie du Châtelet
- Jeanne Mance

Histoire :

13) Une ville de Haute-Marne a résisté bravement à Charles Quint, lui valant ainsi son gentilé, il s'agit de :

- Châteauvillain
- Saint-Dizier

14) Quel est le nom de l'épouse de celui qui se prenait pour César, et vivait en Haute-Marne ?

- Agrippa
- Éponine

15) Où fut signé le traité de 587 entre Gontran de Bourgogne et Childebert d'Austrasie ?

- Andelot
- Bourmont



À GAGNER :

40 gagnants se répartiront les 3 000 € de lots offerts par le Conseil départemental de la Haute-Marne et

l'association de gestion du CDCA, dont un premier lot d'une valeur de 500 €, les 4 suivants totalisant 700 € et les 35 autres 1 800 €.

Un tirage au sort parmi les participant(e)s qui auront obtenu 15 bonnes réponses désignera les 40 gagnants. Ce tirage aura lieu en public, dans les locaux du CDCA (sous réserve de modification), le mercredi 20 septembre 2023.

Jouez directement en ligne sur le site du Département : www.haute-marne.fr, ou renvoyez le questionnaire papier complet avant le mercredi 13 septembre à : **CDCA - 2 rue du 14 juillet 52000 CHAUMONT**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

Le concours est ouvert à tous les seniors de plus de 60 ans au 1^{er} janvier 2023. Un seul questionnaire par personne (papier ou informatique), sinon nul. Vos informations personnelles sont collectées dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Règlement du concours disponible sur simple demande au CDCA.



Le Département aux côtés des seniors haut-marnais

Tout au long de l'année, le Département soutient de nombreuses actions pour favoriser le bien-être de nos seniors :

- Préserver l'**AUTONOMIE** en améliorant les grands déterminants de la santé
- Lutter contre l'**ISOLEMENT** social
- Favoriser les **ÉCHANGES** intergénérationnels et stimuler les facultés cognitives et intellectuelles
- Réduire la fracture **NUMÉRIQUE**

L'ensemble de ces actions se déclinent en ateliers, à retrouver sur la « **Carte interactive des actions collectives** » présente sur le site du Département, rubrique "Prévention de la perte d'autonomie".



Haute Marne
le Département

Toutes les aides du Département sur www.haute-marne.fr

Les coordinations gérontologiques

mises en place par le Conseil départemental de la Haute-Marne

Arrondissement Nord

Florence PUYSEGUR
tél. 03 25 04 19 19
florence.puysegur@haute-marne.fr
Circonscription d'action sociale,
4 rue Godard Jeanson,
52100 Saint-Dizier

Arrondissement Centre

Caroline THEVENOT
tél. 03 25 32 86 86
caroline.thevenot@haute-marne.fr
Cité administrative départementale,
4 cours Marcel Baron,
52000 Chaumont

Arrondissement Sud

Anne-Sophie DROUOT
tél. 03 25 84 43 86
anne-sophie.drouot@haute-marne.fr
Circonscription d'action sociale
Avenue du 21e R.I, Bât. 21,
52200 Langres